

# « 80 % des bois brûlés ont été exploités »

La campagne de reboisement « ne débutera pas avant fin 2024 », annonce Bernard Rablade, président de la DFCI de Belin-Béliet et Saint-Magne. Entretien



**Sur la route de Boutox à Belin-Béliet, les parcelles ont quasiment toutes été déboisées. Et quelques-unes déjà replantées.** DAVID THIERRY / « SUD OUEST »



**Bernard Rablade.**

ARCHIVES CLAUDE PETIT / « SUD OUEST »

**Recueilli par Axelle Maquin-Roy**  
a.maquinroy@sudouest.fr

Le long des routes reliant les différents hameaux de Belin-Béliet, le paysage n'est que désolation, dans le sillage du « monstre » Landiras 2, qui l'an dernier a réduit en cendre 3 700 des 13 500 hectares de forêts de pins maritimes de la commune (lire aussi page 8). En lisière de feu ces bois, des amas de grumes et troncs ; sur les chemins forestiers, des convois de débardeuses ; au milieu de terres dénudées, quelques pins calcinés demeurent dressés vers le ciel ; quand ailleurs de jeunes plants témoignent de la renaissance de cette forêt de bois d'œuvre.

**Quelle est la cartographie du massif forestier de Belin-Béliet ?**

La forêt est à 100 % détenue par des propriétaires privés. Ils sont environ 400 cotisants à la Défense de la forêt contre les incendies (DFCI). Et on compte sur les doigts d'une main ceux qui vivent des produits du bois. L'essentiel, ce sont des petits propriétaires de petites parcelles hé-

ritées au fil des successions, tributaires de coopératives ou de professionnels pour l'entretien et la gestion de leur bois.

Le massif est très morcelé avec des arbres d'âges différents et dans ce qui a été brûlé, il y a des arbres de 0 à 60 ans.

**Quelle proportion de parcelles brûlée est aujourd'hui traitée ?**

À la louche, je dirais que 80 % des bois sont exploités. Les 15-30 ans ont été traités rapidement pour éviter les scolytes. Mais avec la loi de l'offre et de la demande la décote a été de 60 %. Quant aux bois restants, ils ne seront pas tous traités avant la fin de l'année,

« Après une coupe rase, le conseil est d'attendre deux ans pour éviter les problèmes phytosanitaires »

parce que les propriétaires de jeunes bois ne trouvent pas d'acquéreurs et certains n'auront pas les moyens de nettoyer.

**D'où ces parcelles calcinées encore sur pied ?**

Avant 10-15 ans, les bois jeunes n'ont aucune valeur. Éventuellement, verts, ils peuvent intéresser l'industrie papetière. Mais brûlés, c'est la double peine, ça ne vaut plus rien. Ils finiront au mieux broyés et l'État verse des aides au broyage. Mais si c'est fait par des professionnels. Moi, je

l'ai fait moi-même, je ne toucherais rien.

**On voit déjà de jeunes plants reverdir le paysage. Prémices de la campagne de reboisement ?**

Non, la campagne de reboisement ne commencera pas avant fin 2024. Après une coupe rase, le conseil est d'attendre deux ans pour éviter les problèmes phytosanitaires, entre les champignons qui se développent sur les souches et les insectes xylophages qui consomment les restes de bois. Enfin, chacun fait ce qu'il veut. Mais à 1 500 euros l'hectare de reboisement, c'est prendre un risque. Les jeunes plants que l'on voit ont été plantés sur des parcelles qui avaient été coupées avant l'incendie.

**Toutes les parcelles détruites seront-elles reboisées ?**

C'est une obligation dans un délai de cinq ans après une coupe rase. Même si là, on n'a pas choisi, on n'y coupera pas !

**L'occasion d'une diversification des essences ?**

Pour nous, la question ne se pose pas, la diversification existe déjà. Mais avec un sous-sol très pauvre de lande sèche, on ne peut pas planter toutes les essences. Mais jusqu'à nouvel ordre le Plan de reboisement 2030 veut qu'on favorise les feuillus. On fera des efforts selon les terrains qui pourront les accueillir, mais on ne fera pas n'importe quoi. Nous, c'est une forêt de bois d'œuvre, pas une forêt d'agrément.